

DEC172976DR11

Décision portant délégation de signature à M. Olivier BERARD, directeur délégué aux achats et l'innovation (DDAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152356DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation ponctuelle relative aux conditions de délégations de signature pour les marchés conclus sur le fondement de l'accord cadre relatif à la fourniture d'électricité pour le site du Laboratoire national des champs magnétiques intenses (LNCMI).

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant Jérôme PARET, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Olivier BERARD, directeur délégué aux achats et l'innovation, à l'effet de signé, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité pour le site du LNCMI à Grenoble

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 9 novembre 2017

Le délégué régional

Jérôme PARET